



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL D'INSTANCE DE POISSY

Service nationalité

**Vous êtes né en France, de deux parents nés en France (hors ex-colonies)**

**Vous devez produire :**

- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois à réclamer à la mairie de votre lieu de naissance
- Les copies intégrales des actes de naissance de vos parents à réclamer à la mairie de leur lieu de naissance
- Le livret de famille de vos parents
- Si vous êtes marié(e), votre livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, Gaz, téléphone...- en original + photocopie)
- Une pièce d'identité (original +photocopie)
- Une photographie d'identité normalisée

Tribunal d'instance  
89 avenue Maurice Berteaux  
78300 POISSY  
Téléphone : 01 39 65 05 35  
courriel : [ti-poissy@justice.fr](mailto:ti-poissy@justice.fr)  
Site internet <http://www.ti-poissy.justice.fr>